



Commune de  
**CRANS-MONTANA**

## Traitements aériens par hélicoptère 2019

Certains de nos administrés ont confié à la société « Air-Glacier », le soin d'appliquer par voie aérienne des traitements phytosanitaires sur le vignoble.

Ces activités se pratiquent à intervalles réguliers chaque 10 jours à 2 semaines entre mai et mi-août selon les programmes établis par les professionnels de l'agriculture, de la viticulture en fonction de la météo et du stade végétatif.

Vous pouvez suivre le déroulement du programme durant la saison sur leur site internet : [www.air-glaciers.ch](http://www.air-glaciers.ch)

Des atterrissages sur les lieux de traitements seront indispensables pour réapprovisionner l'hélicoptère en produit et en carburant. Ces lieux ont bien évidemment été définis en tenant compte de toutes les particularités utiles à assurer une parfaite sécurité et un minimum de nuisance pour la population.

La société « Air-Glacier » reste à votre disposition pour toute information complémentaire. Vous pouvez prendre contact par courriel à l'adresse [sorav@air-glaciers.ch](mailto:sorav@air-glaciers.ch).

Par ce courrier, nous vous informons aussi qu'en plus des traditionnels traitements durant la saison, des vols d'essais, mandatés par le Canton du Valais auront lieu dans la région :

Mercredi 8, jeudi 9 mai 2019 - Jour de réserve : vendredi 10 mai 2019  
Plan B : Lundi 20, mardi 21 mai 2019 - Jour de réserve : mercredi 22 mai 2019

2<sup>ème</sup> série de vols :

Mardi 9, mercredi 10 juillet 2019 - Jour de réserve jeudi 11 juillet 2019  
Plan B : Mardi 23, mercredi 24 juillet 2019 - Jour de réserve : jeudi 25 Juillet 2019

Nous restons à votre disposition pour de plus amples informations et vous adressons nos salutations les meilleures.

Monsieur Joseph Bonvin,  
Président de la Commission Viticole